



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

Siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
Téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

Le présent compte rendu et les annexes sont téléchargeables sur le site internet du SIECF www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 1er mars 2017

COMPTE RENDU des DELIBERATIONS

Le 1^{er} mars 2017 à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Flandre Rue du Milieu à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 17 février 2017

Nombre de Communes adhérentes : 99

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 197

PRESENTS : 100 délégués

M. Michel PICOTIN	délégué titulaire
M. Marc DENEUCHE	délégué titulaire
M. Joël BODDAERT	délégué titulaire
M. Cédric NEUVILLE	délégué titulaire
M. Jean-Pierre LAMOITTE	délégué titulaire
M. Bruno FOULON	délégué titulaire
M. Jean-Marc LUTIC	délégué suppléant
Mme Claudine DELASSUS	délégué titulaire
M. Gérard BEAUVOIS	délégué titulaire
Mme Danielle MAMETZ	délégué titulaire
M. Gérard DEMARET	délégué titulaire
M. Laurent VANPOUILLE	délégué titulaire
Mme Bernadette POPELIER	délégué titulaire
Mme Marie-Claude LERMYTE	délégué titulaire
M. Michel DOLLEZ	délégué titulaire
M. Vincent PAUWELS	délégué titulaire
M. Fabien VANBOSSEL	délégué titulaire
M. Jean-Luc SCHRICKE	délégué titulaire
M. Michel DECOOL	délégué titulaire
M. Arnaud COUVREUR	délégué titulaire
M. Luc WAYMEL	délégué suppléant
M. Henri RAMAUT	délégué titulaire
M. Paul JANSSEN	délégué titulaire
M. Marc COLPAERT	délégué titulaire
M. Bruno FICHEUX	délégué titulaire
M. Bernard BAES	délégué titulaire

ARNEKE
BAILLEUL
BAMBEQUE
BAMBEQUE
BAVINCHOVE
BIERNE
BIERNE
BISSEZEELE
BLARINGHEM
BOESEGHEN
BOESEGHEN
BOLLEZEELLE
BORRE
BROUCKERQUE
BROUCKERQUE
BROXELE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CAPPELLE-BROUCK
CAPPELLE-BROUCK
DRINCHAM
EECKE
ERINGHEM
ERINGHEM
ESTAIRES
ESTAIRES

M. Philippe MASQUELIER	délégué titulaire
M. Bernard LEROY	délégué titulaire
Mme Yvette VANDENABEELE	délégué titulaire
M. Bernard NOWAKOWSKI	délégué titulaire
M. Jean-Michel LAROYE	délégué titulaire
M. Julien NOEL	délégué titulaire
M. Bernard DEBAECKER	délégué titulaire
M. José NEIRYNCK	délégué titulaire
M. Stéphane FRANCKE	délégué titulaire
M. Jean-Luc CAPPAERT	délégué titulaire
M. Jérôme VERMERSCH	délégué titulaire
M. Sébastien BEAUCAMP	délégué titulaire
M. Edmond TURPIN	délégué titulaire
M. Georgy HERCHIN	délégué titulaire
M. Michel DELFORGE	délégué titulaire
M. Gilles NICOLATS	délégué titulaire
M. Henri CARON	délégué titulaire
M. Christian DELASSUS	délégué titulaire
M. Denis DECALF	délégué titulaire
M. Emile HOEDTS	délégué titulaire
Mme Danielle VANMAELE	délégué titulaire
M. Jean-Pierre LICOUR	délégué titulaire
M. Claude MARCINKOWSKI	délégué titulaire
M. Philippe MABRIEZ	délégué titulaire
Mme Elizabeth BOULET	délégué titulaire
M. Jackie ODENT	délégué titulaire
M. Rodrigue BOURNONVILLE	délégué titulaire
M. Maxime CREPIN	délégué titulaire
M. Sylvain PETITPREZ	délégué titulaire
M. Franck MEURILLON	délégué titulaire
M. Régis VERBEKE	délégué titulaire
M. Thierry DEHONDT-BEDAGUE	délégué titulaire
M. Claude DEVULDER	délégué titulaire
M. Edgard DUVAL	délégué titulaire
M. Jean-Luc DEBERT	délégué titulaire
M. Michel DERAËVE	délégué titulaire
M. Alexis DERYCKE	délégué titulaire
M. Denis TOURNANT	délégué titulaire
M. Jacques HUMEZ	délégué titulaire
M. Jean-Luc CLEENERWERCK	délégué titulaire
M. Didier DEWYNTER	délégué titulaire
M. Kevin NEFFE	délégué titulaire
M. Jean-Pierre VARLET	délégué titulaire
M. Bertrand CREPIN	délégué suppléant
M. Jean-Pierre BAUDENS	délégué titulaire
Mme Marie-Nôelle MACREL	délégué titulaire
M. Jean-Pierre LOGEZ	délégué titulaire
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	délégué suppléant
Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE	délégué titulaire
M. Patrick WAYMEL	délégué titulaire
M. Christian BECUWE	délégué titulaire
M. Sylvain LEFEBVRE	délégué titulaire
M. Georges BOUQUET	délégué titulaire
M. François PARESYS	délégué titulaire
M. Louis BALLOY	délégué titulaire
M. Patrick DELALLEAU	délégué titulaire
M. Jean-Luc LAURENT	délégué suppléant
M. Alain NOEL	délégué titulaire
M. Jean-Marie GHEKIERE	délégué titulaire
M. Charles GALLIEZ	délégué titulaire
M. Eric SMAL	délégué titulaire
M. Michel AVEZ	délégué titulaire
M. Guillaume DUVAL	délégué suppléant
Mme Laurence BARROIS	délégué titulaire
M. Lucien MONNIER	délégué suppléant
M. Bruno BYACHE	délégué titulaire

FLETRE
FLEURBAIX
HARDIFORT
HARDIFORT
HAVERSKERQUE
HAVERSKERQUE
HAZEBROUCK
HERZEELE
HERZEELE
HONDEGHEM
HONDSCHOOTE
HONDSCHOOTE
LA GORGUE
LA GORGUE
LEDERZEELE
LEDERZEELE
LE DOULIEU
LEDRINGHEM
LOOBERGHE
LOOBERGHE
MERCKEGHEM
MERCKEGHEM
MERVILLE
MERVILLE
METEREN
MILLAM
MORBEQUE
NEUF-BERQUIN
NEUF-BERQUIN
NIEPPE
NIEURLET
NOORDPEENE
NOORDPEENE
OOST-CAPPEL
OUDEZEELE
OUDEZEELE
PRADELLES
QUAEDYPRE
RENESECURE
REXPOEDE
RUBROUCK
RUBROUCK
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINT-MOMELIN
SAINT-MOMELIN
SAINT-PIERREBROUCK
SAINT-PIERREBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
SERCUS
SOCX
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
TERDEGHEM
THIENNES
THIENNES
LUXEM
VOLCKERINCKHOVE
VOLCKERINCKHOVE
WALLON-CAPPEL
WALLON-CAPPEL
WATTEN
WEMAERS CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WEST-CAPPEL

Mme Anne VANPEENE
M. François HEYMAN
M. Philippe PERRIN
Mme Nathalie GOLL
M. Franck RICHARD
M. Daniel MINNE
M. Stéphane LIEVIN
Mme Nelly STAELEN

délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué suppléant
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire

WINNEZEELE
WINNEZEELE
WULVERDINGHE
WULVERDINGHE
ZEGERSCAPPEL
ZERNEZEELE
ZERNEZEELE
ZUYTPEENE

POUVOIRS : 0

VOTANTS : 100

Monsieur Bernard DEBEUGNY, délégué suppléant de NEUF-BERQUIN et Messieurs Jean-Louis LEMETTRE et José BAUDRY, délégués suppléants de MERVILLE, assistaient également à la réunion.

Secrétaire de séance : M. Edmond TURPIN

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance précédente

- Compétence télécommunications – numérique

* Déploiement du très haut débit, présentation des dispositifs de montée en débit en présence de M Luc Monnet, Vice-Président du Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59/62

* Convention relative au déploiement du très haut débit entre le SIECF et le Syndicat mixte la Fibre Numérique 59/62

- Questions diverses

Monsieur Michel DECOOL Président du SIECF remercie Monsieur le Maire d'Hazebrouck et l'ensemble des élus et du personnel communal pour le prêt de la salle Espace Flandre.

Monsieur Michel DECOOL remercie également M Luc MONNET Vice-Président du Syndicat Numérique La Fibre 59/62 ainsi que les élus et les équipes du Syndicat Numérique

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le compte rendu de la séance précédente.
Le compte rendu de la séance du 9 février 2017 est adopté à l'unanimité

Compétence télécommunications – numérique

Présentation du déploiement du très haut débit, présentation des dispositifs de montée en débit en présence de M Luc Monnet, Vice-Président du Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59/62.
Le power point est joint au présent compte rendu.

DELIBERATION N° 2017 / 15 : Compétence télécommunications / numérique Convention relative au déploiement du très haut débit entre le SIECF et le Syndicat mixte la Fibre Numérique 59/62 Rapport de Mme Danielle MAMETZ Vice-Président du SIECF chargée du Numérique

Exposé et proposition :

En 2014, et dans l'attente de l'attribution des contrats devant être conclus par le SM la fibre numérique 59/62, il avait été proposé au SIECF comme à l'ensemble des EPCI de la Région Nord Pas de Calais, de verser une participation d'un montant de 168€ /prise raccordable, correspondant à 20 % du reste à charge des collectivités.

Le marché de travaux relatif à l'établissement d'opérations de dessertes FTN (montée en débit réseau cuivre) et FHE (fibre directe pour les entreprises) sur le territoire a été notifié le 6 décembre 2015 aux sociétés SOBECA et FM projet, par le SM la Fibre Numérique 59/62.

Une convention a été signée par le SIECF et le SM la Fibre numérique 59/62, le 12 juillet 2016 pour le lancement des opérations de montée en débit en Flandre.

Le 4 novembre 2016, le SM la Fibre Numérique 59/62 a conclu une DSP (délégation de service public) avec la société AXIONE (mandataire du groupement), auquel s'est substituée la société THD 59 62.

Il apparaît d'ores et déjà que le coût public du projet et donc le reste à charge des collectivités sera réduit par rapport à ce qui avait initialement été envisagé, s'établissant au plus à 68 €/prise raccordable. Toutefois, les éléments pouvant concourir à fixer le montant définitif de la participation ne sont pas encore connus à cette date. En particulier, restent inconnus le montant de la subvention accordée par l'Etat pour la mise en œuvre du projet et le coût public définitif du projet.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence télécoms -numérique, le SIECF et le Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59/62 sont donc amenés à signer une convention pour le déploiement de la montée en débit et de la fibre, prévoyant le versant d'une avance de participation, avant la fixation définitive du montant de cette participation.

Dans le cadre de la convention, il est prévu que le SIECF versera annuellement une avance correspondant à 23 €/ prise raccordable construite dans l'année (FTN et FffH).

Il est également précisé que le SIECF et le Syndicat mixte la Fibre Numérique 59/62 signeront, au plus tard en 2021, un avenant pour fixer le montant du solde à verser le cas échéant ou les conditions de remboursement du trop-perçu par le Syndicat mixte la Fibre Numérique 59/62 au SIECF le cas échéant.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer la convention avec le Président du Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59/62 dans les conditions exposées dans la présente délibération et conformément au modèle de convention annexé à la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Questions diverses

M Decool et M Cleenewerck (Vice-Président chargé des finances) rappellent l'agenda :

- Réunion avec ENGIE le jeudi 2 mars 14h30 au SIECF pour aborder la question, notamment, de l'optimisation des tarifs bleus électricité (une invitation a été adressée aux collectivités concernées).
- Prochain Comité syndical avec vote du budget le mercredi 29 mars à Nieppe

La séance est levée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,

Edmond TURPIN,

Le Président du SIECF,

Michel DECOOL,

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

La Fibre Numérique 5962 Présentation du projet Très Haut Débit (THD) en Nord-Pas de Calais La Fibre optique pour tous en 2022

SIECF
1^{er} mars 2017



Objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) conforté par le Schéma d'Ingénierie réalisé pour les 3 collectivités sur la zone publique et optimisé depuis mai 2016 :

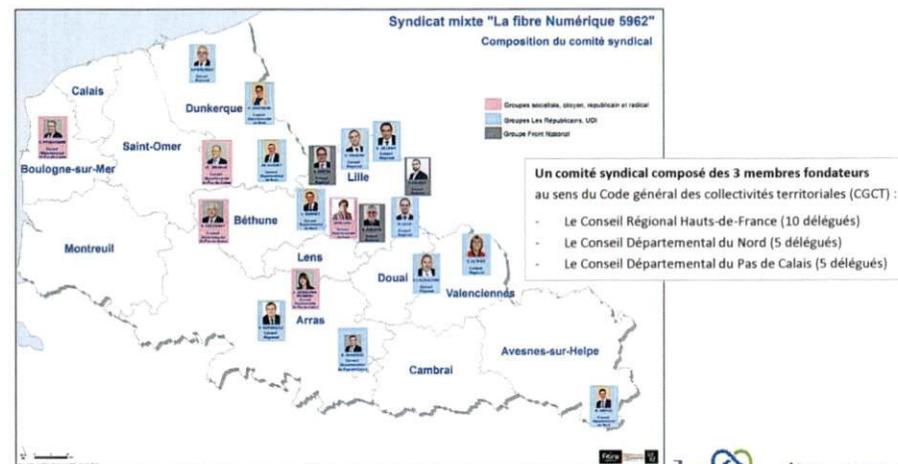
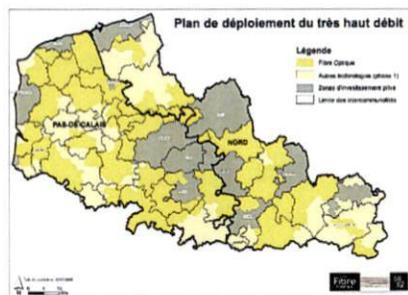
- En zone publique : Publique (1/3 des prises du Nord – Pas de Calais)
681 000 prises – 1 159 communes

- La Fibre (Très Haut Débit) pour tous à 6 ans

Une logique de déploiement par plaques visant les particuliers et les professionnels

- Pour les territoires en carence ADSL

le Triple Play MINIMUM pour tous initié en 2 ans par des technologies alternatives (Haut Débit de qualité)



2



1. Une société de projet



2. Des actionnaires



3. Des partenaires financiers



3. Principaux éléments du contrat Aspects techniques

1. Des matériaux conformes pour un réseau pérenne dans le temps
2. Un déploiement par plaques techniques d'environ 350 locaux
3. 11% de génie civil
4. Courriers de soutien de 2 FAI nationaux (Bouygues Télécom et Free)
5. Un projet jusqu'à l'intérieur des habitations (au plus près de la box)
6. Des raccordements rapides pour les abonnés (1 mois dans 99% des cas)

5

3. Principaux éléments du contrat Principes de déploiement

1. Réalisation de manière équilibrée entre les deux départements
2. Tout le mauvais ADSL (plaque avec plus de 50% des lignes < 3-4 Mbits) en 3 ans
3. Pas de commune coupée en 2 plus de 24 mois
4. Dimensionnement d'emblée pour prendre en compte les projets d'aménagement et d'urbanisme connus (dans les PLU) et intégration de la densification

7

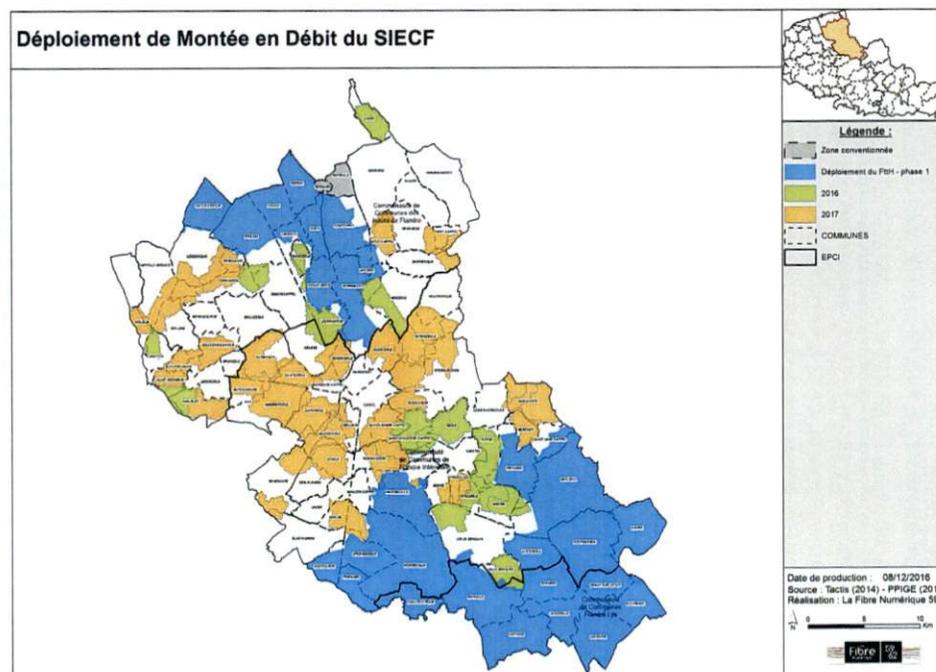
	Prises Eligibles	
	Volet concessif	Marché de travaux
2017	10872	
2018	121303	
2019	149314	
2020	143513	
2021	108050	34024
2022		113765

3. Principaux éléments du contrat Aspects emplois

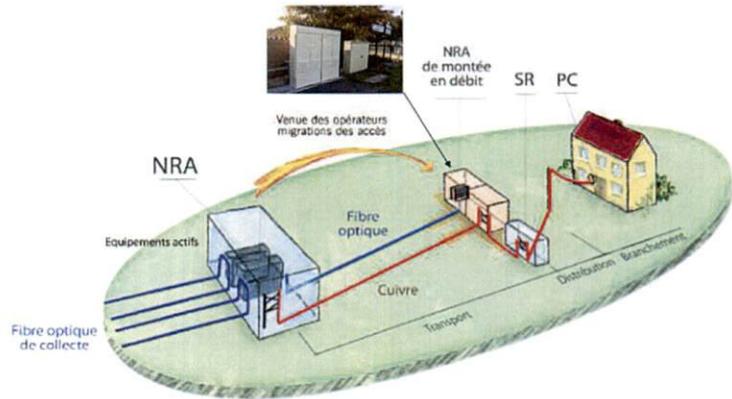
1. 2 601 ETP pour la construction du volet concessif
2. 336 000 h d'insertion dont 300 000 h en période de construction et 20% en formation
Mme Rougegrez – Artois Emploi Entreprise
M. Bogaert et Mme Talamona – Maison Emploi Lille-Lomme
3. Pas de sous-traitance de rang 2
4. Des coûts pour les sous-traitants (TPE/PME) conformes au standard du marché

6

Déploiement de Montée en Débit du SIECF

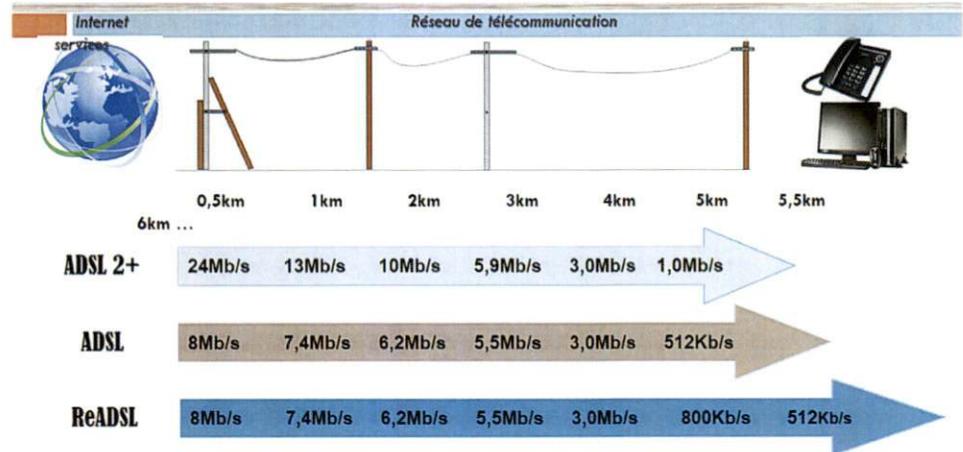


3. La montée en débit (MED) Principe



- Réglementairement, une atténuation > 30 Db
- Un nombre de lignes > 70 ou
- Un coût < 1 377 € / ligne

3. La montée en débit Synthèse des débits



3. La montée en débit Communication

1. Une fiche technique d'explications
2. Des cartes d'emprise de la MeD par commune
3. Un calendrier mis à jour en temps réel
4. Un courrier co-signé SMO et EPCI aux maires 1 mois minimum avant la disponibilité commerciale (modalités à définir)
5. Le dégroupage à l'initiative du Fournisseur d'Accès Internet (FAI)
 1. Si dégroupage : Triple Play
 2. Sinon : uniquement accès internet amélioré
6. Une vérification de l'éligibilité
 1. Chez le fournisseur d'accès habituel ou
 2. Sur des sites spécialisés :
Le débit max : www.degrouptest.com
La vitesse réelle de connexion : www.speedtest.net/fr

La montée en débit

La fibre optique partout!

Qu'est-ce que la MONTÉE EN DÉBIT ?

C'est l'action d'amener la fibre optique et les équipements DSL des opérateurs au plus près des particuliers, en vue d'augmenter les débits Internet.

La vitesse de connexion de votre ligne téléphonique est limitée, ou interrompue (réseau), mais vos services numériques ou vos services multimédias, l'impactent de façon négative (jeux en ligne, vidéos, etc.).

200 Mbps Pour restaurer les lignes téléphoniques, augmenter les débits et ainsi améliorer l'usage des services numériques, la fibre optique est obligée de passer en digital (sans fil) pour l'usage de l'accès à Internet et le service téléphonique le plus proche de l'utilisateur (appelé 3G pour la fibre optique).

10 Mbps Une vitesse qui est une garantie d'usage satisfaisant en ligne. Cette vitesse est assurée de façon permanente à la même qualité que la vitesse de la fibre optique.

0,5 Mbps Le débit de la fibre optique 59 62 est le même lorsque, accompagné par les équipements DSL, les services numériques.

3. La montée en débit Fiche technique

CONTRIBUTIONS ATTENDUES DE LA PARTIS DES EPCI ET MAIRES

- RECENSER LES TRAVAUX nécessaires à l'installation de la fibre optique 59 62.
- PREVENIR SUR LE CONTEXTE JURIDIQUE : approuver le contrat de service, permettre le passage, etc.
- FACILITER LES OBLIQUES ADMINISTRATIVES : l'installation de la fibre optique est un projet de territoire.
- MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX : les acteurs locaux sont les acteurs clés de la réussite de la montée en débit.

DÉROULEMENT DE LA MONTÉE EN DÉBIT

DURÉE (MOIS)	ETAPES	DÉTAILS
0	ETUDE	Définition de l'étude préalable (MSEP, Cahier des charges, etc.)
1	ANCIENNE COLLECTE	Installation de l'armoire par Orange.
2	BOUTE-QUÊTE	Installation de la fibre optique dans la zone de collecte.
3	INSTALLATION	Installation de l'armoire et de l'équipement de collecte par Orange.
4	TESTS	Commissionnement par les fournisseurs d'accès Internet (FAI) suite à la migration des clients dans la nouvelle armoire.

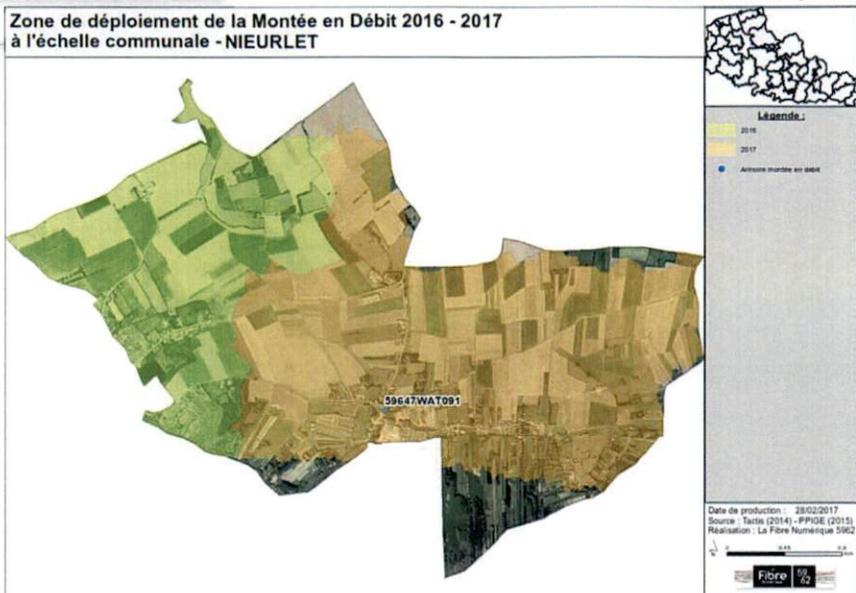
À l'issue des travaux, les sites restent en débits compatibles et maintenus par le fournisseur de services. La montée en débit est réalisée à TITRE TRANSITOIRE elle prépare l'arrivée de la FIBRE HAUT DÉBIT qui sera la FIBRE OPTIQUE jusqu'à l'abonné.

NOUS CONTACTER : contact@lafibrenumerique5962.fr 03 74 04 98 62

Plus d'infos sur lafibrenumerique5962.fr

3. La montée en débit Les cartes d'emprise

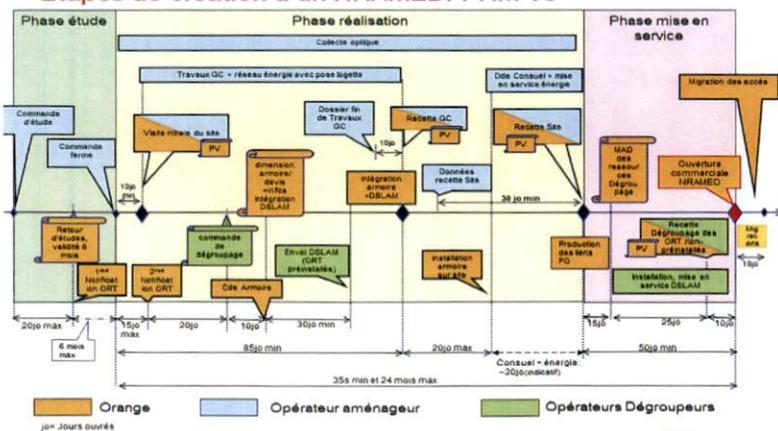
Zone de déploiement de la Montée en Débit 2016 - 2017
à l'échelle communale - NIEURLET



13

3. La montée en débit Délais Orange

Etapes de création d'un NRAMED: PRM V5



15

3. La montée en débit Délais moyens indicatifs

T0 : Démarrage des études (10 par mois et par département, vagues de 20 pour le SMO)

T1 = T0 + 7 mois : Installation de l'armoire

T2 = T1 + 2 mois : Recette finale de la construction du lien fibre et de l'installation de l'armoire

T3 = T2 + 2,5 mois mini : Mise en service par Orange

T4 = T3 + 10 jours à 10 semaines : Migration par Orange des lignes (2 migrations par semaine et par département)

9 mois de délai pour le SMO

3 à 6 mois de délai pour les opérateurs (Moyenne : 15 semaines)

14

3. La montée en débit Calendrier

CAE	PRM	367	59189	Eecke	CC de Rendre Intérieure	Année I	As	7-mars-16	13-oct-16	12-janv-17	27-avr-17
CAE	PRM	230	39544	Saint-Sylvestre-Cappel	CC de Rendre Intérieure	Année I	S	7-mars-16	13-oct-16	12-janv-17	27-avr-17
CAE	PRM	284	39544	Saint-Sylvestre-Cappel	CC de Rendre Intérieure	Année I	S	7-mars-16	28-nov-16	22-févr-17	7-juin-17
CAE	PRM	363	59237	Rétre	CC de Rendre Intérieure	Année I	AS	7-mars-16	28-nov-16	12-janv-17	27-avr-17
NER	PRM	496	59400	Merville	CC de Rendre Intérieure	Année I	AS	7-mars-16	28-nov-16	23-févr-17	8-juin-17
VBE	PRM	173	59615	Vieux-Berquin	CC de Rendre Intérieure	Année I	AS	7-mars-16	13-oct-16	12-janv-17	27-avr-17
VBE	PRM	332	59582	Strazeele	CC de Rendre Intérieure	Année I	AS	7-mars-16	13-oct-16	12-janv-17	27-avr-17
VBE	PRM	283	59399	Mémis	CC de Rendre Intérieure	Année I	B1	27-mars-16	11-déc-16	1-mars-17	14-juin-17
WAI	PRM	257	59538	Saint-Momelin	CC des Hauts de Rendre	Année I	C3	27-avr-16	15-mars-17	1-avr-17	15-juil-17
WAI	PRM	443	59647	Watten	CC des Hauts de Rendre	Année I	C3	27-avr-16	16-févr-17	1-avr-17	15-juil-17
WOR	PRM	136	59663	Wormhout	CC des Hauts de Rendre	Année I	C3	27-avr-16	15-mars-17	1-avr-17	15-juil-17

16

3. La montée en débit Le dégroupage

Bornier de Raccordement Départs 48Vdc et Batterie derrière ce panneau

Départ	Bornes	Calibre (A)	Info
F1	X30 1-2	15	Ventilation 48V
F2	X30 3-4	15	Eclairage 48V
F3	X30 5-6	30	DSM7V101 ORANGE
F4	X30 7-8	30	DS SFR
F5	X30 9-10	30	DS BOUYG TEL
F6	X30 11-12	30	DS FREE
F7	X30 13-14	30	
F8	X30 15-16	30	
F9	Non câblé		Réserve 48V
F10	Non câblé		Réserve 48V
FB1	X10 1-2	80	Branche Batterie 1: AH
FB2	X10 3-4	80	Branche Batterie 2: AH

3. La montée en débit Débit max

Exemple de test réalisé

Résultats des tests Pourquoi soutenir à une offre internet via Dégroup'Net ?

0321214327 - Point De Bihucourt 62450 Grevillers-4.6.2.7

Besoin d'aide ? N° Gratuit 0 805 690 230

Très haut débit par la fibre optique et câble

Haut débit par ADSL ou très haut débit par VDSL

Informations techniques : contrat téléphonique : SAPHIRE-DF-ADSL longueur de ligne : 4533 mètres affaiblissement théorique : 60.195dB état de la ligne : ACTIVE débit maximum estimé ADSL : 2.44 Mbps débit maximum estimé VDSL : incompatible

Être informé en cas de changement d'éligibilité à Internet au domicile du
Rout De Bihucourt 62450 Grevillers
0321214327

Même test réalisé après la montée en débit

- ☐ central téléphonique : GREVILLERS MED
- ☐ longueur de ligne : 590 mètres
- ☐ affaiblissement théorique : 8.803dB
- ☐ état de la ligne : ACTIVE
- ☐ débit maximum estimé ADSL : 19.49 Mbps
- ☐ débit maximum estimé VDSL : 56.58 Mbps

3. La montée en débit Vitesse réelle

PC TOURNE AU RALENTI ?

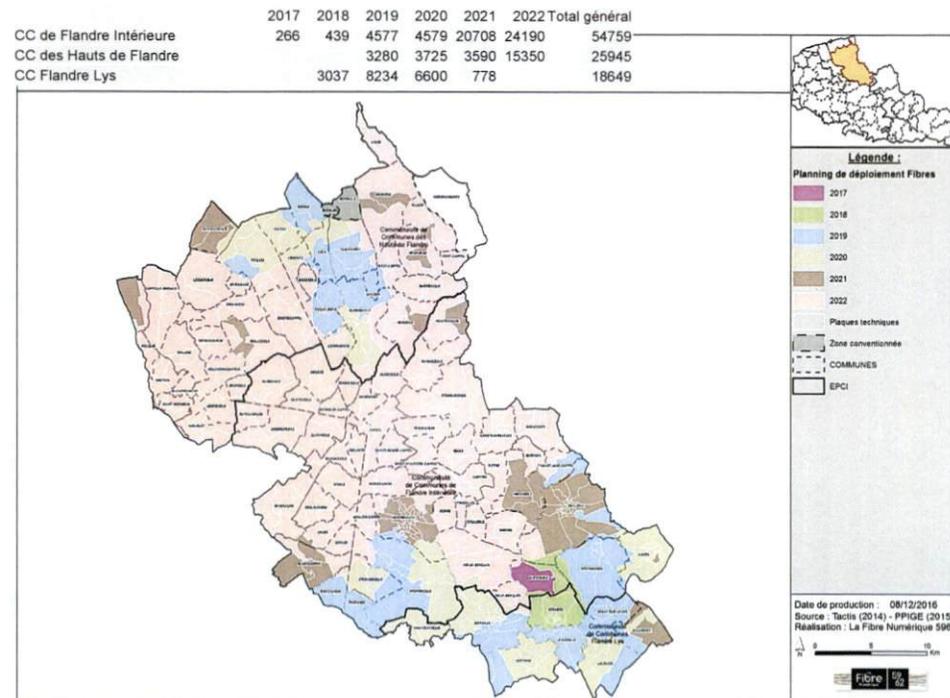
Le débit descendant est le flux de données internet que vous recevez sur votre ligne. C'est lui qui conditionne, entre autre, la rapidité à laquelle vous surfez sur internet, regardez des films en streaming HD et téléchargez des fichiers lourds

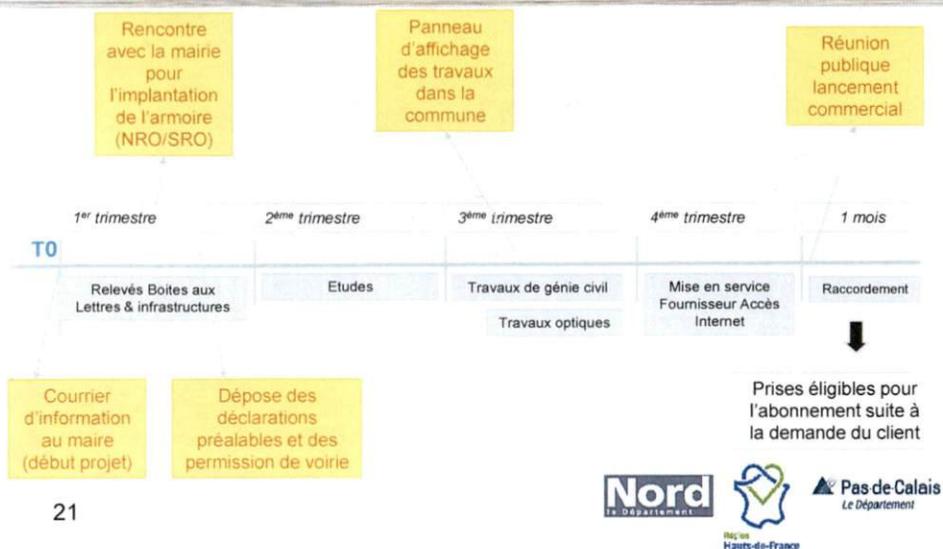
Le débit montant est le flux de données que vous envoyez depuis votre ligne, sur internet. Vous l'utilisez par exemple, pour envoyer des e-mails, partager des photos sur les réseaux sociaux ou sauvegarder des fichiers dans le Cloud

Latence ou ping = durée entre l'envoi d'une requête et la réception des premières données, exprimée en ms

LANCER MAINTENANT

Mea you





21

- Région : 40% et Départements : 40% - Financement par un emprunt ad hoc contracté auprès de Crédit Agricole Nord de France / LCL
- EPCI : 20% - Financement par l'EPCI
- Conventonnement avec le Syndicat en année n-1 de la première année des déploiements sur le territoire
 - Pas de conventonnement => pas de démarrage des déploiements
- Proposition de versement des participations
 - 1/3 de la participation (23 €) chaque année au prorata du nombre de prises (MeD et fibre) pendant les 4 premières années
 - Solde en année 5 et 6 (avec participation définitive)

23

- Un investissement estimé (attente des marchés de travaux fibre 2021 et 2022) à 900 M€ (initialement : 1,15 Md€)
- 700 M€ de coûts d'exploitation (initialement : 600 M€)
- Des recettes évaluées 1,7 Md€ (initialement : 1,2 Md€)
- Une participation publique estimée à 260 M€ (initialement : 634 M€)
- Une participation de l'Etat (en attente de l'accord phase 2) (Initialement : 182 M€)
- Une participation pour les EPCI estimée à **68 € / prise** (initialement : 168 €)

22

- contact@lafibrenumerique5962.fr – 03 74 04 59 62
- www.lafibrenumerique5962.fr
- Directeur : Fabrice DOUEZ
 - Assistante de direction : Christèle MASCLEZ
 - Contrat d'avenir - Justine BACHELET
- Chargée du développement et de la promotion – Nathalie OZENNE
- Pôle administration et finances : Emmanuel GRARDEL
- Pôle technique : Vincent PECQUEUR
 - Responsable SI/SIG : Nicolas DEFRANCE
 - Chargé de missions TELECOM : Julien JANKOWSKI
 - Conducteur d'opérations : Christophe CLAISSE

24

- Les coûts ont été sous-estimés (notamment pour la part raccordement) et tout n'est donc pas budgété
 - Notre projet intègre tous les coûts (y compris raccordement) et le financement est bouclé (attente de la part Etat minimisée dans les estimations)
- 2022 pour 80% fibre est trop ambitieux (plutôt 2030 dit la Cour)
 - Notre projet est 100% fibre en 2022
- La fibre coûte très chère et bien plus que les technologies alternatives
 - Les coûts de notre projet :

	Coûts publics	Nombre de prises	Coût public à la prise
Fibre	17 058 139	34 610	493 €
Fibre phase 1	73 744 000	533 052	138 €
Radio (estimation)			625 €
Global (phase 1 et 2)	260 000 000	680 841	382 €

Coûts minimum validé avec Xlan :
475 € pour la prise + 150 € pour la parabole

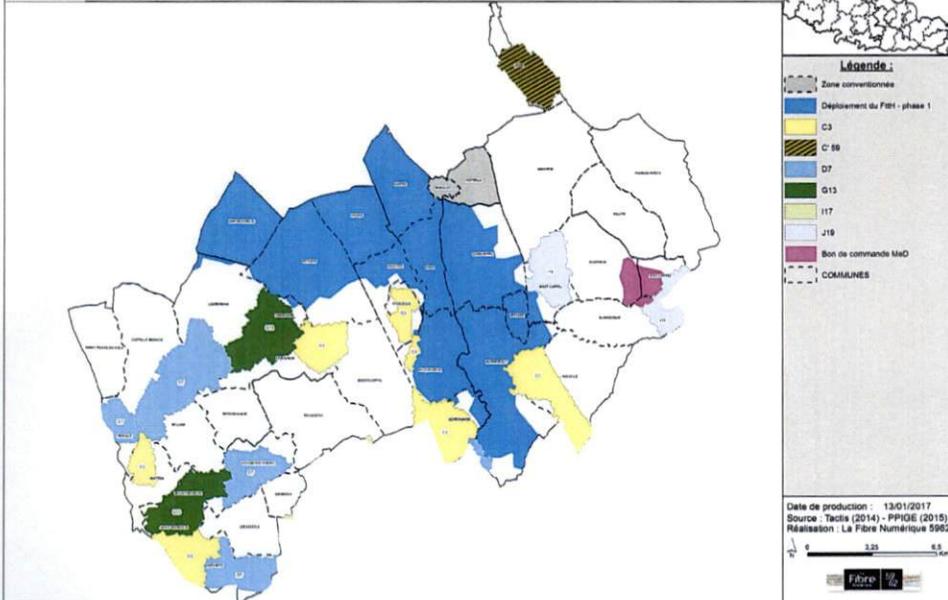
- La part privée est marginale, 9% dit la Cour
 - Elle représente 71% au minimum pour nous, 89% sur l'investissement de premier équipement pour le volet concessif
- Les acteurs privés ne sont pas au rendez-vous
 - Nous avons des fonds d'investissements (MIROVA et FIDEP2) + la Caisse des dépôts et les principales banques françaises (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Natixis, Société Générale) et la BEI

25



La MeD dans les Hauts de Flandres

23 Déploiement Montée en débit
Communauté de Communes des Hauts de Flandre



17 Déploiement Montée en débit
Communauté de Communes de Flandre Intérieure

